



DÉCISION DE DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE ET DE SIGNATURE DU MINISTÈRE DE LA  
FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

NUMÉRO UNIQUE D'IDENTIFICATION : AD-AGS-0868

I. Cadre de la décision

*Mentionnez la ou les disposition(s) en vertu de laquelle / desquelles la délégation est donnée.*

- Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 3 septembre 2020 portant délégations de compétence et de signature aux fonctionnaires généraux et à certains autres membres du personnel du Ministère de la Communauté française.

*Précisez les articles justifiant la décision.*

- Autre(s) texte(s) juridique(s) :

*Précisez les articles justifiant la décision.*

- Acte de délégation préalable (en cas d'absence ou d'empêchement) :

*Si la délégation est donnée en vertu d'un acte de délégation préalable, indiquer les références de celui-ci ainsi que les dispositions qui autorisent une délégation en cascade*

II. Identification

A. L'autorité délégataire qui décide d'accorder délégation

- Entité : Service général du sport pour tous
- Rang et/ou fonction : rang 15 – Directrice générale adjointe
- Nom et prénom : BEGUIN Caroline

B. Le subdélégataire qui reçoit délégation

- Entité : Cellule du Centre de prêt de matériel sportif de Villers-Le-Bouillet
- Rang et/ou fonction : rang 25 - gradué
- Nom et prénom : DREES Cédric



### III. Compétence(s) déléguée(s)

Décrivez-la ou (les) compétence(s) déléguée(s) dans le cadre de la ou des base(s) légale(s) précitée(s) et précisez les articles visés.

*Afin de ne pas laisser de place à l'interprétation, privilégiez le copier-coller de la disposition de l'arrêté que vous souhaitez subdéléguer. Distinguez aussi chaque compétence selon qu'elle a des effets **internes** (tableau 1) ou **externes**, c'est-à-dire qu'elle affecte les tiers à l'administration (tableau 2).*

TABLEAU 1 : compétences à effets **internes**

| Article de l'AGCF du 03/09/2020 ou d'un autre texte | Description de la compétence à effet INTERNE  |
|---|---|
| Art. 30, §1er, 2° et 3°                             | 2° pour autoriser le déplacement des membres du personnel relevant de leur autorité et valider les demandes de réquisitoires établis au nom desdits membres du personnel en vue de l'obtention d'un titre de transport de la Société nationale des Chemins de fer belges ; soit au sein de la Cellule du Centre de prêt de matériel sportif de Villers-Le-Bouillet<br><br>3° pour approuver les états de frais de route, autres que ceux visés à l'article 30, sous 2°, et de séjour des membres du personnel relevant de leur autorité ; soit au sein de la Cellule du Centre de prêt de matériel sportif de Villers-Le-Bouillet |
| Art. 33, al. 1 <sup>er</sup> , 1°                   | 1° pour accorder, aux membres du personnel relevant de leur autorité, les congés annuels de vacances, les congés pour motif impérieux d'ordre familial, les congés de circonstances et pour force majeure et les congés exceptionnels, soit au sein de la Cellule du Centre de prêt de matériel sportif de Villers-Le-Bouillet  |
|   |   |
|   |   |

TABLEAU 2 : compétences à effets **externes** (affectent les tiers)

| Article de l'AGCF du 03/09/2020 ou d'un autre texte | Description de la compétence à effet EXTERNE  |
|---|---|
| Art. 45, §1 <sup>er</sup> , 1° et 2°                | 1° valider la correspondance concernant les actes ordinaires d'instruction, les demandes de renseignements, les lettres de rappel et les bulletins ou lettres de transmission dans le cadre des attributions dévolues au sein de la Cellule du Centre de prêt de matériel sportif de Villers-Le-Bouillet<br><br>2° délivrer les copies et extraits de documents déposés aux archives de leurs services ; dans le cadre des attributions dévolues au sein de la Cellule du Centre de prêt de matériel sportif de Villers-Le-Bouillet |
| Art. 74, al. 1 <sup>er</sup> , 1°                   | 1° aux membres du personnel de niveau 1 du service d'inspection, jusqu'à concurrence de 2.500 euros HTVA pour ce qui concerne spécifiquement les dépenses liées à l'organisation d'évènements et d'activités sportives portés par leurs propres services; dans le cadre des attributions dévolues au sein de la Cellule du Centre de prêt de matériel sportif de Villers-Le-Bouillet  |
|   |   |
|   |   |



#### IV Suppléance en cas d'absence ou d'empêchement

*(facultatif - les suppléants éventuels recevront copie de la présente).*

En cas d'absence du subdélégué la(les) compétence(s), sera(ront) exercées par le suppléant n°1 :

- o Entité : Cellule du Centre de prêt de matériel sportif de Villers-Le-Bouillet
- o Rang et/ou fonction : rang 21 – assistante principale
- o Nom et prénom : DOSOGNE Christine

Si pour la suppléance, la compétence est assurée de manière partielle ou sous condition, veuillez préciser :

En cas d'absence du subdélégué et du suppléant n° 1, la(les) compétence(s), sera(ront) exercées par le suppléant n°2 :

- o Entité :
- o Rang et/ou fonction :
- o Nom et prénom :

Si pour la suppléance, la compétence est assurée de manière partielle ou sous condition, veuillez préciser :

En cas d'absence du subdélégué **et** des suppléants n°1 et n°2, la(les) compétence(s), sera(ront) exercées par le suppléant n°3 :

- o Entité :
- o Rang et/ou fonction :
- o Nom et prénom :

Si pour la suppléance, la compétence est assurée de manière partielle ou sous condition, veuillez préciser :

En cas d'absence du subdélégué et des suppléants n°1, n°2 et n° 3, la(les) compétence(s), sera(ront) exercées par le suppléant n°4 :

- o Entité :
- o Rang et/ou fonction :
- o Nom et prénom :

Si pour la suppléance, la compétence est assurée de manière partielle ou sous condition, veuillez préciser :



V Précisions complémentaires et définition des termes de l'absence.

Indiquez, le cas échéant, d'autres informations utiles à la clarification des attributions déléguées.

VI. Durée de la délégation.

A défaut de préciser la date d'entrée en vigueur de l'acte de subdélégation, celui-ci sera réputé entrer en vigueur à dater de sa signature. L'acte n'est opposable qu'à compter de sa publication; il convient donc le cas échéant dans l'intervalle de joindre une copie du présent acte à la décision.

- **Date d'entrée en vigueur : 1<sup>er</sup> juin 2022**
- Date de fin (facultatif) :

Date et signature du subdélégué



Cédric DREES  
Signature simple  
30/05/2022 15:32:14

Date et signature de l'autorité déléguée



Caroline BEGUIN  
Signature simple  
30/05/2022 09:15:05



Christine DOSOGNE  
Signature simple  
30/05/2022 15:43:22

